

Si votre pré-admission est complète, présentez-vous directement au Standard, afin que l'on vous oriente vers l'un des deux services Ambulatoire.



Pour les mineurs : même en cas de pré-admission complète, présentez-vous aux admissions avec les documents suivants :

- le livret de famille (ou acte de naissance)
- pièces d'identité du père et de la mère (ou photocopies)
- autorisation d'hospitalisation d'un mineur signée par le père et la mère

L'absence de l'un de ces documents, empêche l'admission du mineur.

Pour les enfants : apporter doudou, jeux, petits pots, biberon, couches,...

Dans le service :

- Quitter vos vêtements de ville et sous vêtements
- Revêtir la chemise d'opéré
- Au lit, retirer les prothèses dentaires, auditives, lentilles, lunettes et les mettre dans les boîtes réservées à cet effet.
- Attendre, dans le lit, l'infirmière qui vérifiera la préparation cutanée et réajustera si nécessaire, vous prémédiquera en attendant le brancardier qui vous amènera au bloc opératoire.

Après l'intervention une collation vous sera servie dans un délai qui dépend de l'intervention réalisée, sauf si votre état de santé ne le permet pas.

Votre sortie ne sera autorisée qu'après avis de l'anesthésiste.

Pour quitter l'établissement, vous devez être accompagné. Une personne doit être présente à votre domicile, la nuit suivante de votre intervention.

Les sorties en ambulances, VSL, se font sur prescription médicale en fonction de votre état de santé.

INTERVENTION EN AMBULATOIRE

Cabinet de consultation

P2 Doc 127 V3

PCP01 10 01 E c Date : 28/07/10

HÔPITAL PRIVÉ
PARLY II - LE CHESNAY

Madame, Monsieur

Vous allez avoir une intervention en ambulatoire. Ce document vous guide dans les démarches à réaliser.

Suite à la consultation avec votre praticien

1. Prendre rendez-vous pour une consultation d'anesthésie :
Secrétariat d'anesthésie de l'Hôpital Privé de Parly 2 – Le Chesnay : 01.39.54.11.33
2. Avant de vous rendre à votre consultation d'anesthésie, réaliser votre pré-admission à l'Hôpital Privé de Parly 2 – Le Chesnay :
Apporter avec vous :
 - fiche d'admission (fournie par le praticien)
 - pièce d'identité
 - carte vitale ou attestation de sécurité sociale
 - carte de mutuelle

La veille de votre entrée en ambulatoire

Pour les interventions en Chirurgie esthétique/réparatrice, en Ophtalmologie et sur demande du praticien : l'horaire de convocation vous est communiqué directement par le praticien ou sa secrétaire.

Pour les autres interventions : une hôtesse de l'Hôpital Privé de Parly 2 – Le Chesnay vous téléphonera entre 17h00 et 19h00, afin de vous confirmer votre heure d'arrivée (*le dimanche entre 15h00 et 17h30*). En absence d'appel, téléphoner au 01.39.63.70.05 avant 19h30 (*le dimanche avant 18h00*)



*En général, vous êtes convoqué **1h30** avant l'intervention, afin de réaliser la préparation et les contrôles pré-interventionnels.*

La préparation cutanée avant intervention est à effectuer à votre domicile.

Vous devez :

- Retirer : le vernis, les bijoux, les percings
- Prendre une douche + shampoing des cheveux, avec vos produits habituels. *Sur prescription de votre praticien : utiliser un savon antiseptique.*
- Se sécher avec une serviette propre

- Mettre un pyjama propre
- Se brosser les dents

En complément des instructions : ne pas manger, ne pas consommer de chewing-gum, ne pas boire et ne pas fumer durant les 6 heures qui précèdent l'intervention, sauf prescription du praticien.

Le matin de votre hospitalisation

Si votre chirurgien vous a donné des conseils de préparation cutanée, vérifier s'ils sont à faire avant ou après votre douche.

- Prendre une douche + shampoing des cheveux. *Sur prescription de votre praticien : utiliser un savon antiseptique.*
- Se sécher avec une serviette propre
- Revêtir des sous-vêtements propres
- Ne pas se maquiller
- Ne pas mettre de déodorant ou de parfum
- Ne pas porter de bijoux, alliance, percings, ...
- Se brosser les dents

En complément des instructions : ne pas manger, ne pas consommer de chewing-gum, ne pas boire et ne pas fumer durant les 6 heures qui précèdent l'intervention, sauf prescription du praticien.

Si vous avez de la fièvre (supérieure à 37°8), prévenez votre praticien avant de venir.

Lors de votre hospitalisation dans le service

Par mesure de sécurité, ne prenez aucun objet de valeur.

Apporter avec vous :

- Dossier d'anesthésie
- Tous les examens (bilans sanguin, carte de groupe, radiographie, scanner, ...) demandés par le praticien et l'anesthésiste
- Lettre de votre médecin traitant, si existante
- Les feuilles de consentement (remis par le praticien et l'anesthésiste) remplies
- Étuis de protection pour vos lunettes, lentilles, prothèses dentaires et auditives
- Un livre, une revue, mots croisés, ... pour passer le temps